

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur**

Règlement numéro 0858-001

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

La soussignée donne avis public que le règlement numéro 0858-001, adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme à la séance ordinaire du 21 avril 2020, intitulé : « Règlement amendant le règlement 0858-000 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 505 000 \$ - Travaux d'aménagement des Jardins urbains, ainsi qu'un emprunt de 6 505 000 \$ », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre au bureau de la municipalité, du 27 août au 11 septembre 2020;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 décembre 2020;

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 8 décembre 2020.

**La greffière de la Ville,**

**Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3060